Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

DÉLIBÉRATION n° B2021/173

L'an deux mille vingt et un et le 18 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Alain PIASER et Laurent LAGES.

Objet : Mise en place d'un transport à la demande à vocation culturelle

Le service culturel de la Mairie de Lannemezan a expérimenté une sortie culturelle collective le samedi 2 octobre 2021 au Parvis à Tarbes. 21 personnes se sont inscrites et ont été transportées par bus. Le bilan est très positif.

Dans le prolongement de l'étude mobilité lancée par la CCPL, il existe la possibilité de transformer le transport de ces sorties en service de Transport à la Demande (TAD) intercommunal avec l'aval de la Région Occitanie, sachant qu'elle est Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité et qu'elle finance les TAD à hauteur de 70% du déficit d'exploitation, les 30% restant étant à charge de la CCPL. Les trajets seraient alors facturés à hauteur de 2€.

Ces sorties culturelles présentent de nombreux avantages. Outre le fait de réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation d'un transport collectif au lieu de plusieurs transports individuels, elles permettent à des personnes qui n'ont pas de transport ou qui ne sont pas à l'aise pour conduire la nuit ou loin de chez elles de participer à des sorties culturelles d'envergure ou qui ne peuvent pas être présentées sur la CCPL.

Elles permettent également d'avoir des tarifs négociés par le service culturel de Lannemezan.

Il est également à noter qu'il n'y a plus de cinéma à Lannemezan (jusqu'en 2023 au moins) et que la salle des fêtes est actuellement occupée par le vaccinodrome, entièrement jusqu'au 31 décembre 2021 puis en partie pour le premier semestre 2022.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant pour 2022 :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles		
Transport	3 000 €	Recette 2 €/trajets (estimation : 40 personnes sur les sorties extérieures et 15 personnes sur les sorties Lannemezan)	15,3 %	460 €
		Région (70% du déficit d'exploitation)	59.3 %	1 778 €
		Autofinancement CCPL	25.4 %	762 €
TOTAL	**3 000 €**	**TOTAL**		**3 000 €**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211118-2021-173B-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

DECIDE :

- de donner une suite favorable à la mise en place d'un transport à la demande à vocation culturelle, en liaison avec les politiques d'intervention régionales, à compter de 2022,
- de valider le plan de financement prévisionnel 2022,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux consultations pour les prestations de transport et de signer le ou les devis correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander des subventions à la région à hauteur de 70 % du déficit d'exploitation,
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Affichée le 29 NOV. 2021

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211118-2021-173B-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021